

COMMISSION CONSULTATIVE DES RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES A L'ETRANGER
APPEL A PROJETS POUR LA CREATION EN 2023 DE MISSIONS ARCHEOLOGIQUES FRANCAISES DANS LA
REGION INDOPACIFIQUE

Cet appel à projets pour la création en 2023 de nouvelles missions archéologiques françaises dans la région indopacifique a pour objectif de renforcer la coopération archéologique au sein de la sous-commission Asie-Océanie (une des 5 sous-commissions constituant la Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger).

I. Présentation de l'Appel d'offres

1/ Conditions de candidature

L'un des porteurs du projet doit être de nationalité française, titulaire d'un Doctorat en archéologie ayant déjà eu une première expérience de responsable d'opérations de terrain et maîtriser la langue du pays hôte.

Le projet doit être soutenu par un organisme de recherche ou un laboratoire français : le chef de projet doit être rattaché ou associé à une institution, laboratoire universitaire ou de recherche français et disposer d'une lettre de recommandation du directeur de l'entité. Cela est valable également pour les non titulaires de l'enseignement supérieur. Si le projet est retenu, l'institution ou le laboratoire devra s'engager à encadrer le chercheur et à mener le programme quadriennal à son terme dans le cas où celui-ci ne bénéficierait pas d'un statut pérenne.

Le projet devra être prévu sur 4 ans (programme quadriennal) et débiter en 2023.

2/ Partenariats

La mission archéologique devra être portée par un chef de projet français et un chef de projet local, afin de pouvoir compter sur la collaboration des institutions locales (Ministères de la culture des deux pays, institutions en charge du patrimoine ou de l'archéologie, etc.)

3/ Constitution du dossier

S'agissant d'une nouvelle mission, il conviendra de présenter :

- **une lettre de motivation.**
- **le Curriculum Vitae du chef de mission.**
- **le projet du programme quadriennal** en incluant impérativement **un calendrier des opérations projetées** ainsi qu'une **carte géographique** du site à l'échelle du pays ou de la région.
- **La copie du permis de fouille délivré par les autorités locales (ou démarches en cours).**

Le dossier devra être adressé sur la boîte mae.archeologie@gmail.com en mettant en copie Mme Agnès LE BOUHOULEC - agnes.le-bouhoulec@diplomatie.gouv.fr (point de contact Tél : 01.43.17.80.24). **La date limite de candidature est fixée au 31/08/2022.**

Le ministère de L'Europe et des Affaires étrangères retiendra au maximum 3 projets. Le budget total alloué est de 30.000 euros pour les 3 missions et par an (soit 10.000 euros chacune par an sur 4 ans).

Les dossiers des candidats pré-sélectionnés à ce stade seront soumis dans un second temps à l'approbation finale de la Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger qui se réunira début décembre 2022 pour statuer sur l'ensemble demandes d'allocations de recherche pour missions archéologiques au titre de l'année 2023.

II. Annexe : liste de pays potentiels

Il s'agit d'une liste indicative :

Inde, Indonésie, Cambodge, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam, Chine, Japon, Corée du sud, Bangladesh, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Australie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu, Fidji.